

ASSEMBLÉE NATIONALE2 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2245

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 4

À l'alinéa 4, à la fin de la première phrase, ajouter :

« et le nombre de personne en ayant bénéficié ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapport doit dénombrer le nombre de personnes ayant demandé une euthanasie ou ayant été assistées dans leur suicide. Ces actes ne sont pas anodins car ils ont des répercussions pour le corps médical, les proches et la société entière. Ils doivent être très suivis.